

RÈGLEMENT INTERIEUR

I : Utilisation des locaux

I A- Présentation du lieu

L'activité de formation se déroule 232 rue de la Carnoy à Lambersart.

Puzzle y est locataire de deux salles :

Salle 1 réservée aux pratiques corporelles

Salle 2 réservée aux enseignements et pratiques plastiques

I B- Règlement général du lieu

Les adhérents de Puzzle s'engagent à respecter le règlement général commun à tous les locataires de ce lieu, règlement qui sera mis à disposition.

IB 1- Propreté

Sont partagés avec les autres locataires du lieu : un couloir d'accès et les sanitaires (entretien partagé)

IB 2- Discrétion

La discrétion est de mise lors de la traversée des couloirs, dans lesquels il est demandé de ne pas stationner..., les portes des salles devront être fermées durant les activités.

IB 3- Sécurité

La porte donnant sur la rue doit être systématiquement refermée après passage.

I C- Partage de l'espace interne & respect du matériel

Les usagers sont tenus à respecter les matériels et travaux laissés en attente par les autres usagers de Puzzle et d'appliquer les instructions qui pourraient leur être données par leurs formateurs-intervenants

Sont mis à disposition : micro-ondes, réfrigérateur, bouilloire dont toute utilisation entraîne une remise en état:

Four et évier nettoyés après usage, bols et couverts lavés, essuyés et rangés...

Ne laisser de déchets alimentaires ni dans les poubelles (réservées aux papiers) ni ailleurs !

I D-Espaces et matériels non accessibles sans autorisation

L'« espace- bureau » en salle 2

La « bibliothèque » (soumise à un règlement spécifique, voir chapitre 2) salle 2

Les « réserves » (sauf sous la responsabilité du formateur présent), à l'étage de la salle 2

L'utilisation du « photocopieur » est réservée aux personnels (situé dans l'« espace-bureau »)

II : Adhésion associative

II A- Tarif

L'adhésion associative, rendue effective par le règlement d'une cotisation annuelle, est obligatoire pour participer à toute activité proposée par l'association, formations y compris, selon les statuts en vigueur.

La cotisation, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale est valable 1 an à partir de septembre et vaut pour les enfants de l'adhérent.

II B - Le Fond documentaire

II B -1 Accès à la consultation des ouvrages et aux emprunts :

Uniquement sur RV & Exclusivement réservée aux ADHERENTS

II B -2 Règles d'emprunt :

Limitation du temps de l'emprunt à 4 semaines /Limitation du nombre de documents à 2 à la fois

Caution de 50 €

II C- Le Laboratoire des pratiques

II C- 1 Présentation :

Cycle de 9 ateliers mensuels le mercredi de 19h à 20h30

Gratuits pour les adhérents et animés par des professionnels bénévoles.

II C- 2 Matériels :

Une participation éventuelle au matériel peut être demandée en fonction des ateliers. Son montant sera alors mentionné sur le programme.

II C- 3 Inscription : préalable obligatoire, par mail ou téléphone.

En cas d'insuffisance d'inscription l'atelier peut être annulé.

II C- 4 Parrainage :

Cette offre est valable une seule fois pour la personne parrainée qui sera accompagnée obligatoirement de l'adhérent et réglera une participation de 5€

III : Inscriptions

III A- Les entretiens

III A -1 Les entretiens informatifs

Ils sont préliminaires à toute inscription (ateliers thérapeutiques et formations) , et gratuits à condition qu'ils se limitent à la fonction suivante : évaluer la pertinence d'une demande et recevoir une information précise.

III A -2 Les entretiens de coaching professionnel et/ou personnel

Au delà de 45 mn et s'il dépasse la fonction informative de l'entretien d'inscription, l'entretien est considéré comme une séance et donc soumis au même tarif.

III B- Les séances individuelles & groupales

III B-1 Les séances individuelles

Règlement à la séance. Les reports & annulations doivent être réalisés au moins 24 H à l'avance.

En dehors de cette condition la séance sera due.

III B-2 Les séances groupales

L'engagement se fait pour un cycle complet. En cas d'arrivée après le démarrage du cycle un prorata sera accordé. En cas d'absence il n'y a pas de remboursement.

IV- Déontologie & Ethique

IV A - Déontologie

IV A -1 L'association, ses formateurs et thérapeutes, s'engagent à respecter le code de déontologie édité par la Fédération Française des Art Thérapeutes. Celui-ci est à disposition des adhérents dans les locaux de l'association et sur son site.

IV A - 2 Respect du « savoir-vivre » :

l'usager s'engage à respecter les règles de savoir-vivre et de moralité en usage :

- entre les participants (écoute et respect, non jugement).
- avec le formateur et la Direction
- ne pas se présenter en séance sous l'emprise de toxiques (alcool, drogue, autre) ni en introduire

IV A- 3 Confidentialité

Pour que chacun puisse cheminer en toute confiance, il est impératif de respecter la confidentialité la plus stricte vis à vis de l'extérieur.

IV B – Ethique

IV B -1 Toute utilisation externe de textes émanant de l'association (plaquettes, textes édités sur le site) , de propos de formateurs et/ou dirigeants et leur nomination est interdite .

IV B -2 L'utilisation de données confidentielles (adresses, téléphones, etc.) est réservée à la Direction qui s'engage à ne pas les communiquer sauf accord des intéressés.

Il est toutefois admis que les listes d'adresses électroniques des adhérents soient d'un usage courant (sauf demande expresse de ne pas y figurer) en tant que principal outil de communication entre l'association et ses membres.

IV B -3 Traces

- **Les enregistrements** audio et vidéo des séances sont interdits & **les photos** doivent recevoir l'accord préalable des autres personnes tout en conservant un usage personnel pour respecter la confidentialité.
- **L'association est autorisée à prendre des photos et des vidéos, à des fins pédagogiques et de communication, pouvant comprendre une utilisation externe** (pour sa propre publicité, des publications scientifiques, ou congrès, etc...) dans la limite des règles fixées par la Loi Informatique et Libertés Individuelles.

Document validé le 15.10.2014 par le Conseil d'Administration.